

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

Procès-Verbal N° 01-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de janvier à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 09/01/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune
La convocation a été affichée le 10/01/2025.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 8

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique				
DROUIN	Claude		X		Dominique BERNARD
PRUNIER-NEYRET	Julie				
BEREZIAT	Didier				
MORTREUX	Françoise				
RENARD	Alexandre		X		
FRERY	Maud				
CHANEL	Gérard				
BUFFERNE VINCENT	Ludivine				

ADMINISTRATION GENERALE

1. **APPEL DES PRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme PRUNIER-NEYRET Julie est élu(e) secrétaire de séance par 8 voix pour.

3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2024**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 05 Décembre 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 8 voix pour - approuve le compte rendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

LA COMMUNE :

- Département de l'Ain : Accompagnement financier pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments communaux par de l'éclairage Led.
- Participation citoyenne : réunion publique

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Attribution fonds de concours transition écologique pour le passage en Led
- Attribution fonds de concours patrimoine pour l'Eglise

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale :

Communication :

Jeunesse Loisirs et Culture :

- Aménagement du plateau sportif
- Conseil municipal des Jeunes

Assainissement et Voirie

- Réunion avec la chambre d'agriculture pour le curage de la lagune

Environnement et Fleurissement :

Patrimoine, Bâtiments publics et cimetière

Urbanisme

Voirie :

INFORMATIONS DIVERSES

AGENDA

COMMUNE

5. DÉPARTEMENT DE L'AIN : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PAR DE L'ÉCLAIRAGE LED.

Dans le cadre de ses pactes de territoires 2024-2026, le département a décidé d'accorder dans sa séance du 09 décembre 2024, une subvention de **2 753 €** à notre commune au titre du dispositif transition écologique, pour notre projet de remplacement de l'éclairage des bâtiments communaux pour un passage en éclairage Led.

6. PARTICIPATION CITOYENNE : RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique est prévue le samedi 15 février 2025 à 10 heures en Mairie dans la salle Buissonnière avec le Major BUNA pour la mise en place du dispositif avec les référents communaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES
--

7. DÉLIBÉRATION 2025-01 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE PASSAGE EN LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours

entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 5 838,10 € afin de permettre le passage en LED des bâtiments communaux.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le versement d'un fonds de concours communautaire de 5 838,10 € afin de permettre le passage en LED des bâtiments communaux ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Remplacement de l'éclairage existant par des LED	16 585,50 €	Département	2 753.00 €
		Autres, à préciser :	
		<i>Reste à charge communal</i>	13 382,50 €
		30% Fonds de concours CCD	4 378,57 €
		10% bonus CCD	1 459,52 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	5 838,10 €
		Autofinancement	7 994.40 €
Assiette retenue	16 585,50 €	Total	16 585,50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, soit 8 voix pour :

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 2025 du Budget Principal de la commune de CRANS,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

ADOpte A L'UNANIMITE

8. DELIBERATION 2025-02 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE PATRIMOINE – COMMUNE DE CRANS : REFECTION DE L'ENSEMBLE CHARPENTIER POUR LE PORCHE D'ENTREE DE L'EGLISE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 2 763.08 € pour la réfection de l'ensemble charpentier pour le porche d'entrée de l'église de Crans.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le versement d'un fonds de concours communautaire de 2 763.08 € pour projet de réfection de l'ensemble charpentier pour le porche d'entrée de l'église de Crans.
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Devis ARCHIREL	9 210. 26 €	Reste à charge de la commune	9 210.26 €
		Total Fond de concours Patrimoine Dombes	2 763.00 €
		Autofinancement	6 447.18 €
Assiette retenue	9 210.26 €	Total	9 210.26 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, soit 8 voix pour :

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 2025 du Budget Principal de la commune de CRANS,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

Devis de

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- Aménagement du plateau sportif, plusieurs scénarios sont envisagés, ils seront présentés au Conseil des Jeunes afin de prendre en compte leur avis.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- Réunion avec la chambre d'agriculture pour le curage de la lagune. À l'issue de la réunion, c'est Le SCEA FOSSAUD qui récupérera les boues de notre lagune après son curage. La chambre d'agriculture doit renvoyer un dossier pour l'appel d'offres à destination des entreprises qui seront consultées. La mairie prendra en charge les frais de curage et d'épandage des boues.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

- La commune procédera dès que possible au remplacement du cerisier mort. La taille des fruitiers est à prévoir au printemps.

COMMISSION URBANISME

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour la première fois, le Conseil communautaire se réunira le 23 janvier dans la salle polyvalente « Gérard MORIN »
- Remise de la médaille de l'honorariat à M. CHENOT Jean-Marie, ancien élu de la commune en fin de ce Conseil municipal en remerciement de son implication au sein de la commune pendant de nombreuses années.
- Dépose des guirlandes, le samedi 1^{er} février 2025
- Une réflexion est engagée sur l'achat d'une élagueuse d'occasion.

AGENDA

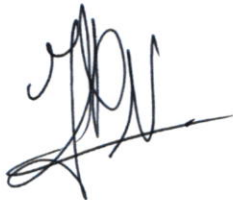
Agenda 2025 :

- Vœux de la Communauté de Communes de la Dombes, le 29 janvier 2025.
- Le 29 janvier, Mme la Maire et son premier adjoint sont convoqués par la justice au lotissement « le clos du vieux Noyer » pour une affaire d'expertise sur une des nouvelles habitations.

Fin de la séance : 21h 20

Le Prochain Conseil municipal aura lieu, le **mercredi 19 février 2025 à 20h00**

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX

